

Gosier le, 03 Février 2021

Le Maire

Α

M. Le Sous-Préfet Place de la Victoire 97110 Pointe-à-Pitre

N/Réf: CC/DGS/CG/2021-38

Objet : Délimitation du domaine public maritime de la plage de la Datcha

Monsieur Le Sous-Préfet,

Lors de la réunion qui s'est tenue en Sous-Préfecture le mardi 02 février 2021, en présence de vos services et notamment la DEAL, il était important que je puisse vous évoquer les difficultés rencontrées dans l'application de la réglementation relative aux activités commerciales qui se déroulent en bordure du littoral et sur le site de la plage de la Datcha. En effet, certains propriétaires fonciers, détenteurs de parcelles jouxtant le domaine public maritime, n'hésitent pas à édifier un mur, à accorder des emplacements à des commerçants, avec une confusion manifeste entre le domaine public et le domaine privé, au mépris de toute réglementation.

Aujourd'hui, il apparaît plus que jamais nécessaire de trouver un équilibre entre les intérêts contradictoires, à savoir, la dynamique économique et urbaine, d'une part, et les usages pour les activités de baignade et de détente, d'autre part.

La loi n° 86-2 du 03 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « loi littoral » dispose que les plages font partie du domaine public maritime (DPM) et l'utilisation privative ne saurait être la règle tel qu'il en ressort de nos échanges avec vos services.

C'est précisément dans cet objectif que le Conseil Municipal a approuvé le 21 février 2017 un règlement général relatif à l'utilisation du domaine public par les commerces non sédentaires. Ce dernier a été complété par la signature d'une convention de gestion le 22 mai 2018 avec les services de l'Etat, suivie par l'édiction d'un arrêté réglementant les activités commerciales sur le site de la Datcha.

Toutefois, ces dispositions ne s'avèrent pas suffisamment dissuasives et la Ville se trouve confrontée aux plus vives difficultés pour faire appliquer ces mesures, malgré la forte mobilisation de mes services et l'intercession de l'équipe municipale.

Je dois désormais faire face à une problématique qui outrepasse mon champ de compétences dans la mesure où l'intervention de mes services ne parvient pas à juguler durablement ce phénomène.

C'est pourquoi, je sollicite l'appui de vos services en vue de mettre en place une procédure de matérialisation sur site de la limite entre le domaine public maritime et les parcelles cadastrées privées. Cette limite est celle du plan annexé à l'acte de vente du tènement foncier dont font partie les dites parcelles.

Cette opération qui s'apparente à une procédure de bornage aurait dû être menée depuis 2017. Il y a donc lieu que les dispositions soient prises sous huitaine afin qu'une solution pérenne soit trouvée à cette situation.

Cette démarche permettra d'apporter une première réponse aux attentes des administrés qui ne comprennent pas cette situation d'occupation de la plage par des structures qui ne respectent pas la servitude de passage des piétons le long du littoral.

De même, compte tenu des conséquences du changement climatique, il apparaît opportun d'envisager une nouvelle délimitation du trait de côte.

Par ailleurs, en sus des difficultés précédemment évoquées, il apparaît évident que l'absence de système d'assainissement dans cette zone a des conséquences sanitaires directes et cruciales pour la santé publique. Il m'appartient donc d'attirer l'attention sur ces défaillances sachant que mon objectif premier est de permettre de retrouver durablement un environnement de vie sain pour servir l'intérêt général de mes administrés.

Enfin, je sollicite également la tenue d'un comité de suivi en vue d'échanger plus amplement sur les problématiques du territoire conformément aux dispositions édictées dans le cadre de la convention de gestion adoptée par délibération du 26 avril 2018.

Mes services et moi-même demeureront à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente de votre intervention, je vous prie de croire, **Monsieur Le Sous-Préfet,** à l'assurance de mes respectueuses salutations.

*

Cédric CORNE